



CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE CYCLO-CROSS 2010 les 30 et 31 janvier 2010 à Tabor, République Tchèque

Date de parution : le 10 septembre 2009

Date finale de sélection : le 11 décembre 2009

Quota de coureurs par pays, selon les règles de l'Union Cycliste Internationale (UCI) :

Catégorie	Quota de coureurs
Hommes élite	5
Hommes espoir	5
Hommes junior	5
Femmes	5

Cette sélection est ouverte à tout athlète qui détient, au moment de la mise en candidature, un passeport canadien et une licence de course internationale UCI et qui est membre en règle de l'ACC, de son association sportive provinciale ou territoriale, de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport.

Les athlètes désirant prendre part aux Championnats du Monde de cyclo-cross 2010 doivent avoir participé aux Championnats canadiens de cyclo-cross qui se tiendront le 10 octobre 2009 à Edmonton, AB.

La participation aux Championnats du Monde de cyclo-cross 2010 est entièrement aux frais des athlètes. Il peut en outre leur être demandé de contribuer aux frais liés au personnel de soutien. Les commanditaires personnels des athlètes pourront bénéficier, dans la mesure des règlements imposés par l'UCI, d'une visibilité sur leurs tenues.

L'ACC se réserve le droit de réduire le nombre d'athlètes qui ira aux Championnats du Monde dans une catégorie donnée, advenant que le niveau de performance des athlètes n'est pas jugé satisfaisant.

Tout litige sera réglé en vertu de la Politique d'appel de l'Association cycliste canadienne. L'athlète devra signer un formulaire d'entente et adhérer aux mêmes politiques et procédures que celles de l'équipe nationale. Il est aussi de la responsabilité de l'athlète de s'assurer, en lien étroit avec l'ACC, que les décisions logistiques suivent les politiques et directives en vigueur.

Au cas où le nombre d'athlètes canadiens intéressés à participer aux Championnats du Monde excède le nombre de places offertes, la décision finale revient au Comité de haute performance de l'ACC. L'ACC se réserve le droit de revoir (et de modifier) tout critère de sélection ou toute décision relatifs au processus de sélection, et ce, en ce qui a trait aux règles, politiques ou changements de procédure de l'UCI, qui toucheraient les critères de sélection publiés ou les décisions de l'équipe de sélection.



Critères minimum de performance

Pour pouvoir être admissible sur la poule de sélection, l'athlète doit répondre à l'un des critères minimum de performance suivants.

Hommes élite

- 1) Se classer dans les 5 premiers aux Championnats canadiens élite 2009, ou
- 2) Avoir cumulé 125 points UCI en cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou
- 3) Être le premier Canadien au classement individuel UCI en cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou
- 4) Se classer dans les 5 premiers à une épreuve du North American Cyclo-Cross Trophy (NACT) ou du US Gran Prix of Cyclo-Cross (USGP).

Femmes élite

- 1) Se classer dans les 5 premières aux Championnats canadiens élite 2009, ou
- 2) Avoir cumulé 75 points UCI en cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou
- 3) Être la première Canadienne au classement individuel UCI en cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou
- 4) Se classer dans les 5 premières à une épreuve du North American Cyclo-Cross Trophy (NACT) ou du US Gran Prix of Cyclo-Cross (USGP).

Hommes U23

- 1) Se classer dans les 5 premiers aux Championnats canadiens U23 2009, ou
- 2) Avoir cumulé 50 points UCI en cyclo-cross au 9 décembre 2009.

Hommes junior

- 1) Se classer dans les 5 premiers aux Championnats canadiens junior 2009.



Critères de sélection

Hommes élite

- 1) Champion canadien 2009;
- 2) Meilleur coureur au classement UCI de cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou choix du Comité;*
- 3) Meilleur coureur suivant au classement UCI de cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou choix du Comité;*
- 4) Meilleur coureur suivant au classement UCI de cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou choix du Comité;*
- 5) Choix du Comité;*

Hommes U23

- 1) Champion canadien 2009;
- 2) Meilleur coureur au classement UCI de cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou choix du Comité;
- 3) Meilleur coureur suivant au classement UCI de cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou choix du Comité;
- 4) Meilleur coureur suivant au classement UCI de cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou choix du Comité;*
- 5) Choix du Comité;*

Hommes junior

- 1) Champion canadien 2009;
- 2) 2e place aux Championnats canadiens 2009;
- 3) 3e place aux Championnats canadiens 2009;
- 4) Choix du Comité;*
- 5) Choix du Comité;*

Femmes élite

- 1) Championne canadienne 2009;
- 2) Meilleure coureuse au classement au classement UCI de cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou choix du Comité;*
- 3) Meilleure coureuse suivante au classement UCI de cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou choix du Comité;*
- 4) Meilleure coureuse suivante au classement UCI de cyclo-cross au 9 décembre 2009, ou choix du Comité;*
- 5) Choix du Comité;*

* Pour faire partie de la poule, le Comité de sélection ne pourra retenir que les athlètes ayant répondu aux critères minimum de performance détaillés en page 2 du présent document.

Nota : En cas de différence entre la version anglaise et française du présent document, la version anglaise prévaut.

Nota : Le masculin a été utilisé afin d'alléger le texte.

